

ACCUEIL DES PARTICIPANTS : Le livret d'accueil

1/ Accueil des participants

Formation à distance :

Les participants reçoivent une convocation par mail une semaine avant le démarrage de la formation. Ce mail contient le livret d'accueil, le règlement intérieur, le programme de la formation et toutes les informations nécessaires pour suivre la formation dans de bonnes conditions (Dates, horaires, identité intervenant, lien de connexion à la classe virtuelle, questionnaires des attentes, contacts, autres supports éventuels...). Ce mail est transmis soit par le Carif-Oref, soit par le prestataire selon les modalités établies en amont. Le premier jour de la formation, les participants sont invités à se connecter 15 minutes avant l'heure prévu afin de pallier aux éventuels problèmes techniques.

le chargé de mission introduit l'intervention du formateur en présentant les missions du CARIF-OREF et le déroulé de la formation (programme, horaires...).

2/ Le livret d'accueil

Le livret d'accueil comporte :

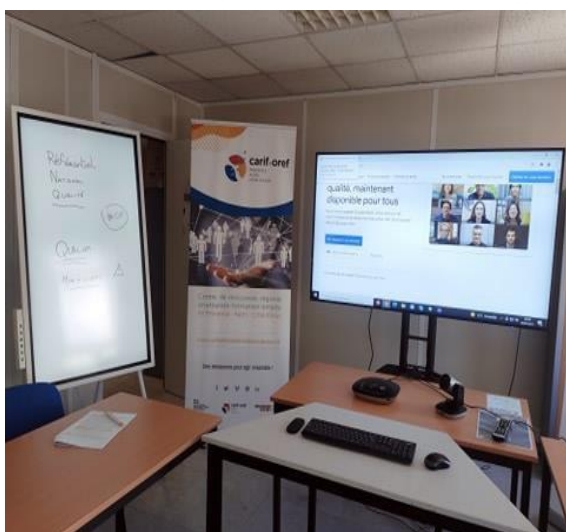
- La plaquette de présentation du dispositif de professionnalisation.

Les stagiaires sont informés sur la programmation des modules, les modalités de suivi des formations, les interlocuteurs en capacité de répondre à leurs interrogations sur le dispositif, les CGV (...).

3/Nos moyens humains et pédagogiques

- 1 équipement de visio-conférence avec système de captation de son permettant d'organiser des formations en comodalité
- Licences ZOOM

Salle de formation



3/ Une plateforme ZOOM avec 10 licences pour organiser des sessions à distance ou en comodalité



Ressources documentaires

- Abonnements à des revues spécialisées
- Une page dédiée sur le site du CARIF OREF comportant des webinaires accessibles en replay avec des ressources associées : <https://www.cariforef-provencealpescotedazur.fr/Page/professionnalisation-2026-axes#>
- Autres ressources en ligne sur le site du CARIF OREF PACA : textes règlementaires, possibilité de s'abonner à des flux thématiques représentant 21 thèmes axés sur la pédagogie, orientation, emploi, formation professionnelles, GRH...

4/ Les horaires de formation

09h00 – 12h30 / 13h30 - 17h00 en distanciel

Des pauses de 15/20 minutes sont possibles durant les séquences de formation.

5/ Procédure d'inscription et de paiement

Le dispositif de professionnalisation mis en œuvre par le CARIF-OREF Provence Alpes Côte d'Azur est ouvert à l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation. Il est structuré en plusieurs thématiques regroupant des modules de formation, des matinales, des webinaires, des ateliers d'échanges de pratiques.

Les fiches programmes sont mises en ligne dans une rubrique dédiées du site CARIF-OREF Provence Alpes Côte d'Azur.

Les personnes intéressées par un module peuvent se rapprocher d'un chargé de mission référent pour obtenir des informations détaillées sur les contenus de formation, les modalités d'inscription et de facturation.

L'inscription à un module est formalisée par l'envoi d'un formulaire dématérialisé disponible sur la page de professionnalisation.

Dès réception de ce formulaire d'inscription par la chargée de gestion administrative et de projets, le stagiaire reçoit, par mail, un accusé de réception l'informant :

- De la confirmation de son inscription,
- Des modalités de paiement (règlement obligatoirement en amont du démarrage de l'action) :

Par virement à :

REGIE REC GIP ESPACE COMPETENCES :
IBAN FR76 1007 1130 0000 0020 2078 479

Par chèque à l'ordre : du CARIF OREF Provence Alpes Côte d'Azur

A défaut de réception du paiement dans les 15 jours avant le démarrage de la formation, l'inscription pourra être annulée.

A l'issue de la procédure de chaque inscription le participant reçoit une convention de formation, dont il s'engage à retourner un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise dans un délai maximum de quinze jours. A l'issue de la prestation, une facture acquittée, une attestation d'assiduité sont adressées au participant.

Le CARIF-OREF Provence Alpes Côte d'Azur se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation orale jusqu'à 15 jours calendaires avant la date de début prévue.

Dans ce cas, le CARIF-OREF Provence Alpes Côte d'Azur en informe par mail chaque participant et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s) sans autre indemnité.

Le CARIF-OREF Provence Alpes Côte d'Azur se réserve la possibilité de retenir le prix total en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation ou en cas de demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou mail (inscription@cariforef.fr) reçues moins de deux jours avant le début de l'action de formation.

En cas de désistement ou d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, les sommes perçues ne seront pas remboursées.

En cas de demandes d'annulation confirmées par courrier postal CARIF-OREF Provence Alpes Côte d'Azur, 22 rue Sainte Barbe, 13002 Marseille ou courriel inscription@cariforef.fr reçues moins de deux jours ouvrés avant le début de l'action de formation les sommes perçues ne seront pas remboursées,

En cas de demandes d'annulation confirmées par courrier postal GIP CARIF-OREF PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, 22 rue Sainte Barbe, 13002 Marseille ou courriel reçues au moins deux jours calendaires avant la date de début de l'événement entraînent le versement de frais désistement d'un montant égal à 30% du prix de la prestation.

9/ Nous contacter

Accueil CARIF OREF

Valérie Hulin et Marie-Louis MENDY

04 42 82 43 20

Chef de projet professionnalisation

Cyril JARS

04 42 82 43 36

cjars@cariforef.fr

Chargée de gestion administrative et de projets

Carole PECRIAUX

04 42 82 43 33

cpecriaux@cariforef.fr – inscription@cariforef.fr